Zeitschrift: Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie

suisse

Herausgeber: Le messager suisse de Paris

Band: 3 (1957)

Heft: 1

Vorwort: Aux Suisses de Paris

Autor: Streuli, H.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Aux Suisses de Paris

Notre couverture: Hans STREULI. — Né le 13 juillet 1892 à Zürich. Architecte diplômé de l'Ecole Polytechnique fédérale de Zürich. Après des séjours à l'étranger et des stages pratiques en Suisse, exploitation de 1919 à 1935 de son propre bureau d'architecture à Wädenswil. De 1928 à 1935, président de la commune de Richterswil. Du 1^{et} mai 1935 au 31 janvier 1954, directeur des finances du canton de Zürich. Président du Comité d'organisation de l'Exposition nationale suisse, Zürich 1939. Docteur honoris causa de l'Université de Zürich. Colonel des troupes du génie. Le 22 décembre 1953, élu conseiller fédéral comme successeur de M. Max Weber. Le 13 décembre 1956, élu Président de la Confédération pour l'année 1957.

C'est avec plaisir que j'acccède au vœu exprimé par la rédaction du « Messager suisse de Paris » d'adresser quelques mots à nos compatriotes établis dans la capitale française. Assez nombreux pour peupler une ville suisse de moyenne grandeur, ils forment un auditoire imposant. On peut même dire qu'ils donnent une image de la Suisse entière, puisqu'ils comptent sans doute parmi eux des ressortissants de nos divers cantons.

Le caractère fondamental de notre pays est précisément cette diversité dans l'unité. Notre vie publique se développe tout d'abord dans l'étroit espace de la commune autonome, puis dans le canton et enfin dans la Confédération. Chacune de ces entités conserve sa vie propre et n'est pas étouffée par la communauté à laquelle elle se subordonne : elle subsiste avec elle et par elle, d'où sa force et sa fécondité. Notre conscience politique a ses nuances locales selon les communes, les régions et les cantons du pays, mais ce particularisme n'est que la libre application des mêmes principes aux diverses réalités de notre vie publique. C'est pourquoi le citoyen suisse a un sens aigu de son indépendance et notre histoire tout entière n'est que le récit des luttes menées victorieusement pour la défense et le maintien de notre liberté.

La situation mondiale actuelle ne peut que renforcer en nous cet amour de la liberté qui est inné au cœur de tout Suisse. Nous apprenons de nouveau, si nous avions pu l'oublier, qu'un Etat ne peut se maintenir à la longue lorsqu'il n'est pas fondé sur la liberté, mais aussi que les droits de l'homme libre, une fois perdus, ne se recouvrent pas si aisément et qu'il faut de lourds sacrifices pour les reconquérir. A la lumière des événements, nous comprenons mieux ce qu'est un régime fondé sur l'authentique volonté du peuple et sur la confiance entre l'opinion publique et les autorités responsables; si le terme de « démocratie populaire » n'avait pas pris ailleurs un sens par trop détourné de sa vraie signification, c'est aux institutions publiques de la « plus vieille démocratie du monde » que l'on pourrait certainement le mieux l'appliquer.

La Suisse est donc bien décidée à défendre ces biens dont la possession lui semble évidente, mais pour lesquels d'autres peuples doivent lutter en versant leur sang et en sacrifiant leur bien-être matériel : la liberté de pensée, de conviction, de parole, la sécurité et l'incerruptibilité lu droit, et surtout la forme de nos institutions, les règles traditionnelles de notre vie publique, qui nous semblent peut-être parfois gênantes, mais qui demeurent la meilleure garantie contre les idéologies étrangères.

Au cours de cette nouvelle année, notre pays devra donc maintenir et renforcer ses institutions démocratiques. Même si l'on observe parfois chez nous un certain fléchissement de l'intérêt que manifestent les citoyens à l'égard de la chose publique, ce phénomène regrettable ne signifie pas que le peuple suisse se refusera aux sacrifices nécessaires. Sur le plan social, des progrès peuvent encore être réalisés. Nous devons aussi maintenir une défense nationale à la hauteur des exigences actuelles. Enfin, il faudra résoudre, cette année aussi, le problème toujours brûlant de la réorganisation des finances fédérales.

Pour accomplir ces tâches, la Suisse compte sur tous ses enfants. Qu'ils habitent le pays ou qu'ils le représentent à l'étranger, leur collaboration est nécessaire. Chacun de son côté travaille au bien commun et au bon renom de la Suisse dans le concert des peuples. Nos compatriotes établis à Paris y contribuent pour leur part dans une large mesure. Ils exercent leur activité dans tous les domaines, les sciences et les lettres, le commerce et l'industrie, les arts et métiers. Mais leur action personnelle doit aller plus loin que la sphère de leur profession, elle doit tendre à renforcer les liens qui les attachent au pays. Au nom du Conseil fédéral, je leur souhaite pleine réussite dans leurs efforts pour assurer la prospérité de chacun et pour maintenir la renommée de notre patrie.

H. STREULI,

Président de la Confédération.